



Énoncé de position de l'ACO sur la télémédecine

Question de principe

Même si rien ne peut remplacer un examen oculovisuel complet, les progrès rapides des technologies d'imagerie diagnostique et d'évaluation dans le domaine des soins oculovisuels offrent aux optométristes du Canada une occasion d'améliorer les soins aux patients par la télémédecine.

L'Association canadienne des optométristes définit la télémédecine comme suit :

la prestation de soins de santé par la transmission et l'échange électroniques de données sur la santé, y compris le transfert d'images ou la vidéoconférence.

Les soins oculovisuels à distance s'entendent de l'utilisation de la télémédecine pour fournir des soins en santé oculovisuelle.

Énoncé de principe

Les optométristes peuvent utiliser les soins oculovisuels à distance pour fournir des soins cliniques lorsque les circonstances limitent le contact direct avec le patient ou retardent la consultation. Les patients des collectivités qui n'ont pas accès directement à des services d'optométrie ou d'ophtalmologie bénéficieront le plus des soins oculovisuels à distance, lorsqu'ils sont accessibles. Les interventions de télédiagnostic conjuguées au transfert électronique d'information peuvent réduire les temps d'attente et rapprocher l'intervention. (1)

Les soins oculovisuels à distance peuvent aider à produire un diagnostic rapide de tout un éventail de maladies oculaires au moyen du transfert d'image. En tant que fournisseurs de soins oculovisuels primaires, les optométristes sont bien placés pour évaluer les patients qui ont des maladies oculaires grâce aux soins oculovisuels à distance et pour trier leurs soins.

En outre, et dans les régions où l'accès aux soins n'est pas limité, la télémédecine peut faciliter la collaboration entre l'optométrie, l'ophtalmologie et d'autres médecins grâce à l'amélioration des communications. Le transfert d'information et les télécommunications se font par vidéoconférence en temps réel ou partage des données stockées et transmises : tout dépend du contexte de la consultation. Le partage d'images grâce à la technologie de stockage et de transmission convient le mieux pour la coprise en charge entre l'optométrie et l'ophtalmologie. (2)

Même s'ils sont utiles dans des situations cliniques en particulier, les soins oculovisuels à distance ne remplacent pas l'examen oculovisuel complet traditionnel effectué en personne lorsque l'examen direct du patient, les contacts personnels et les conseils constituent la



norme de soin généralement reconnue. Lorsqu'on utilise le dépistage général, les membres du public peuvent penser qu'ils ont subi un examen de la vue et reporter le moment où ils obtiennent des soins complets, permettant ainsi à la pathologie de progresser. Le test de réfraction est indissociable de l'examen complet de la vue et, par conséquent, n'est pas adapté à la télémédecine.

Lignes directrices

Diverses organisations ont publié des normes et des lignes directrices sur la télémédecine, y compris les ordres des médecins de certaines provinces et le Forum canadien de la télésanté (FCT). Les ordres provinciaux réglementant l'optométrie ont la responsabilité, en dernier ressort, d'établir les normes et les lignes directrices en matière de soins oculovisuels à distance dans leur province respective. L'ACO recommande d'appliquer les principes suivants aux soins oculovisuels à distance; il faut :

- que les optométristes soient autorisés à pratiquer les soins oculovisuels à distance et puissent le faire dans la province où habite le patient;
- reconnaître qu'il existe une relation entre professionnels et patient et que les mêmes normes de pratique et lignes directrices s'appliquent comme dans le cas d'une relation professionnelle en personne;
- déterminer si les soins oculovisuels à distance constituent la méthode la plus appropriée pour prodiguer des soins;
- assurer que les activités de collecte, de conservation et de transmission de l'information sont protégées conformément aux exigences relatives à la protection des renseignements personnels et que les données sont protégées et entreposées dans le respect de ces exigences;
- suivre des normes de pratique reconnues dans le cas de la télémédecine ou les normes établies par l'ordre de la province;
- tenir compte de la fiabilité et de la qualité de la collecte des données;
- assurer que toute délégation d'acte est conforme aux lignes directrices sur la délégation établies par l'ordre de la province.

Conclusions

1. Les soins oculovisuels à distance peuvent accroître l'accès aux soins oculovisuels de qualité partout au Canada, en particulier pour les personnes vivant dans les régions mal desservies.
2. Les soins oculovisuels à distance ne remplacent pas l'examen oculovisuel complet en personne.



3. Les soins oculovisuels à distance constituent une application utile dans les arrangements de coprise en charge et de consultation entre les optométristes, les ophtalmologistes et les autres fournisseurs de soins de santé.
4. Les ordres de chaque province devraient établir des normes en matière de pratique des soins oculovisuels à distance.

Révisé en mai 2017

Références

1. The Empirical Foundations of Telemedicine Interventions For Chronic Disease Management: Bashshur, R., Shannon, G., Smith, B., Alverson, D., Antoniotti, N., Barsan, w., Bashshur, N., Brown, E., Coye, M., Doarn, C., Ferguson, S., Grisby J., Krupinski, E., Kvedar, J., Linkous, J., Merrel, R., Nesbitt, T., Poropatich, T., Rheuban, K., Sanders, J., Watson, A., Weinstein R., Yellowlees, P. *Telemedicine and e-health*. Septembre 2014, 20(9) : 769-800. (en anglais seulement) Doi:10.1089/tmj.2014.9981.
2. The Alaska experience using store-and-forward telemedicine for ENT care in Alaska. SLP, ENT, Audiology, Dentistry Octobre 2011. Auteurs : Kokesh J, Ferguson AS, Patricoski C. Source : *Otolaryngol Clin North Am*. Déc. 2011; 44(6) : 1359-74, ix. Epub 2 oct. 2011.